



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Abattoirs

Question écrite n° 3021

Texte de la question

M. Bernard Debre appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations des propriétaires des abattoirs et ateliers de découpe de volailles qui considèrent aujourd'hui leur profession comme sinistrée. Ce métier est pratiqué par trois types d'entreprises : les groupes nationaux qui contrôlent 75 p. 100 de la production de poulets et ont une grosse activité à l'exportation, des entreprises moyennes dont les activités ont un caractère régional et des entreprises familiales qui souvent vendent leur production sur des marchés locaux et régionaux. Ces abattoirs sont souvent implantés dans des communes rurales et y entretiennent une activité capitale pour celles-ci. Ces entreprises participent en effet fortement au maintien du tissu rural, social et économique. La tendance actuelle est pourtant à la concentration et à la reprise d'entreprises existantes, ce qui implique la fermeture de certains sites. Les professionnels, traversant une période particulièrement difficile, souhaiteraient savoir si, pour les années à venir, un schéma de l'évolution de leurs entreprises est prévu. Il lui demande également s'il ne lui semblerait pas souhaitable d'engager une concertation (qui pourrait notamment porter sur les problèmes de la réglementation en vigueur, sur la répartition des aides et subventions, sur la capacité d'absorption du marché et de la gestion des excédents, sur les conséquences désastreuses de disparition d'entreprises pour certaines régions défavorisées ou sur les conséquences de la PAC) avec la profession pour essayer de remédier à cette situation qui met en péril un corps de métier.

Texte de la réponse

Ainsi que le note, à juste titre, l'honorable parlementaire, les abattoirs de volailles, tous installés en zone rurale, contribuent fortement au maintien du tissu rural social et économique. Ils le font par les emplois directs créés ou maintenus, 23 380 emplois en 1990, et indirectement par les activités qu'ils génèrent en amont (élevage, aliment du bétail) et en aval. Leurs difficultés actuelles sont réelles après une période de croissance forte aussi bien au plan intérieur qu'à l'exportation. Les causes en sont à la fois conjoncturelles et structurelles : baisse de la consommation, modification des parités monétaires, arrivée de nouveaux intervenants à la recherche de diversification avec pour conséquence une croissance de la production plus rapide que celle de la consommation, la concentration de la grande distribution rend inéluctable une restructuration des entreprises. Toutefois, la reprise de la consommation intérieure et des exportations devrait permettre une amélioration de la situation des entreprises du secteur, y compris les PME qui savent, par la qualité de leurs produits et de leurs services, occuper et développer des marchés au niveau régional. Le plan sectoriel volaille, qui définit les modalités d'intervention des aides de l'État et du FEOGA, arrive à échéance à la fin de l'année 1993. Les travaux de préparation du nouveau plan vont commencer prochainement, et les services du ministère de l'agriculture ne manqueront pas d'y associer les organisations professionnelles représentatives.

Données clés

Auteur : [M. Debre Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3021

Rubrique : Abattage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1767

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3051